

L'enterrement de Jésus

●●● **Ariel Álvarez Valdès**, *Santiago del Estero, Argentine*
Prêtre, professeur de Sainte Ecriture au Grand séminaire,
et de théologie à l'Université catholique

Avant d'interroger les Evangiles au sujet de l'enterrement de Jésus, il est nécessaire d'examiner les procédures relatives aux sépultures de criminels, mises en place par les autorités romaines et juives.

Les lois des Romains n'étaient ni cruelles ni brutales, et en principe elles ne punissaient pas sans nécessité la famille d'un condamné à mort. D'ordinaire, le cadavre d'un condamné à la peine capitale était rendu à sa famille pour être enterré avec dignité. Mais s'il s'agissait d'un condamné pour des motifs politiques, la pratique changeait pour éviter de convertir un criminel en héros populaire. Le cadavre restait sans sépulture, exposé en croix durant plusieurs jours, en proie aux oiseaux et aux bêtes sauvages.

Cette pratique des Romains horrifiait les juifs. La loi de Moïse (Dt 21,22-23) prescrivait qu'aucun cadavre ne devait rester exposé durant la nuit et qu'il devait être enterré le jour même pour ne pas contaminer la terre. Flavius Josèphe raconte que les juifs respectaient à tel point cette loi, qu'ils enterraient avant le crépuscule les condamnés à mort, les suicidés et même leurs ennemis.

Dans le cas de Jésus, exécuté pour s'être proclamé roi des juifs, il est peu probable que Pilate ait remis son cadavre à ses partisans pour qu'ils l'enterrent avec les honneurs. Peut-être l'aurait-il re-

mis à sa famille, mais à en croire les Evangiles, aucun parent de Jésus ne s'est présenté pour réclamer le corps.

Le fossoyeur

Le récit que fait Marc de l'enterrement de Jésus (Mc 15,42-47) commence par présenter Joseph d'Arimathie, le responsable de la sépulture, « un membre notable du Conseil ». Ce Conseil ne peut être que le Sanhédrin, l'organe du gouvernement juif.

Comme Marc dit auparavant que « tout le Sanhédrin » cherche la mort de Jésus (Mc 14,55), et que « tout le Sanhédrin » l'a livré à Pilate pour qu'il soit mis à mort (Mc 15,1), il est clair que pour lui, ce membre du Sanhédrin n'est pas un disciple de Jésus, mais plutôt une personne franchement opposée au Maître de Nazareth. Pourtant Marc dit que Joseph d'Arimathie « attendait lui aussi le Royaume de Dieu ». Or Jésus avait prêché à ses disciples le Royaume de Dieu (Mc 1,15 ; 4,24-30) et il avait enseigné à eux seuls les mystères de ce Royaume (4,10-12). Mais il est vrai que les juifs aussi attendaient le Royaume de Dieu, sans pour autant être des disciples de Jésus (cf. Mc 12,34).

Joseph d'Arimathie était donc un juif qui cherchait avec sincérité le Royaume de Dieu. Si, en tant que membre du San-

L'enterrement de Jésus s'est-il passé comme le représentent des reproductions artistiques bien connues ? Les amis du Seigneur entourèrent le cadavre au pied de la croix, la Vierge Marie le tient dans ses bras, des femmes et de pieuses personnes en pleurs se lamentent. Les Evangiles présentent quatre versions différentes de l'enterrement et aucune ne correspond à cette image.

hédrin, il avait cherché des preuves « pour le faire mourir » (Mc 14,55), c'était parce qu'il était convaincu que Jésus était coupable de blasphème (Mc 14,63-64).

Pour quelle raison alors un juif pieux demanderait-il à enterrer le cadavre d'un homme crucifié pour blasphème ? Pour observer la Loi de Dieu qui ordonne qu'un cadavre ne reste pas en croix après le crépuscule. D'autant plus que le lendemain était jour de sabbat (Mc 15,42). Marc dit encore que Joseph « s'en vint hardiment » trouver Pilate pour réclamer le corps. On ne sait pas pourquoi Marc estime qu'il fallait du courage pour se présenter devant le gouverneur romain. Peut-être parce que ce dernier était irrité d'avoir été contraint par le Sanhédrin à condamner Jésus qu'il savait innocent (Mc 15,10). Ou peut-être parce que le fait de réclamer le corps d'un condamné pour trahison pouvait être perçu comme suspect.

De fait, à cause de l'autorité du demandeur ou pour toute autre raison, Pilate remet le corps de Jésus à Joseph, qui l'emporte pour l'enterrer. Comment l'a-t-il fait ?

On sait que les juifs distinguaient deux sortes de sépultures. Une honorable, pour les personnes qui avaient mené une vie digne et noble, et qui comportait toute une série de rites : on lavait soigneusement le cadavre, on l'oignait d'huile, de myrrhe et de parfum, on l'habillait, le peignait, lui fermait les yeux, on attachait son menton avec un suaire et on couvrait sa tête d'un voile. L'autre, déshonorante, était réservée aux délinquants, aux pécheurs et aux personnes qui mourraient d'une mort honteuse. Les cadavres étaient jetés au fond d'une fosse commune, mais pas mélangés avec d'autres cadavres puisque, une fois désintégrés, les ossements étaient remis à la famille (1 R 13,21-22 ; 2 R 23,6 ; Jr 22,18-19 ; 26,23 ; Mt 27,7-8).

La coutume voulait que les condamnés qui avaient violé la Loi ne reçoivent pas de sépulture honorable. De fait, Marc ne mentionne pas que le corps de Jésus ait été lavé, ni oint d'huile ni qu'il ait fait l'objet d'un autre rite. Il dit seulement que Joseph, après avoir acheté un linceul et descendu le corps de la croix, « l'enroula dans le linceul ». Le verbe employé par Marc (*eneiléo* = enrouler) est trivial et décrit bien ce geste très ordinaire. Finalement, Marc dit qu'il « le déposa dans une tombe qui avait été taillée dans le roc ». Dans les environs du lieu de la crucifixion, il devait y avoir quelques grottes qui servaient de tombes pour les condamnés à mort. Le pieux Joseph déposa le corps de Jésus dans une de ces grottes, pour qu'il ne restât pas sans sépulture au crépuscule de ce vendredi.

Le récit de Marc mentionne un autre détail dont on ne tient souvent pas suffisamment compte. Les femmes qui suivaient Jésus observèrent de loin où Joseph mettait le corps, mais elles ne prirent pas une part active à la sépulture (Mc 15,47) : ce qui serait incompréhensible si Joseph avait été un disciple de Jésus et tout à fait plausible s'il était un membre du Sanhédrin.

Le récit de Marc coïncide avec celui des Actes des Apôtres, où Paul déclare : « Les habitants de Jérusalem et leurs chefs... sans trouver en lui aucun motif de mort... ont demandé à Pilate de le faire périr ; le descendirent du gibet et le mirent au tombeau » (Ac 13,27-29). Ceux qui le tuèrent, l'enterrèrent.

Un riche, chrétien modèle

Dix ans plus tard, l'Évangile de Matthieu apporte quelques variantes au récit de Marc (Mt 27,57-61). Il commence par dire que Joseph d'Arimathie était un

« disciple de Jésus », faisant du juif un chrétien. Ainsi l'enterrement de Jésus n'est plus attribué aux ennemis, mais à un disciple. Matthieu ajoute que cet homme était « riche ». Or on imagine difficilement que Jésus ait eu durant sa vie un disciple riche, alors qu'il exigeait le renoncement aux richesses et qu'il enseignait qu'il est difficile à un riche d'entrer dans le Royaume de Dieu.

Pourquoi donc présenter ainsi Joseph ? Probablement parce qu'il y avait dans la communauté de Matthieu des personnes bien situées économiquement. De fait, l'Évangile de Matthieu fait souvent allusion à de l'argent accumulé, comme les talents, les monnaies d'or et d'argent (qu'on ne trouve pas dans les autres Évangiles), et on ne trouve pas chez lui de malédictions contre les riches, comme chez Luc (14,12), ni l'interdiction d'inviter les riches voisins à la fête (Lc 12, 16-21) ou le riche épuisé (Lc 16,1-13). L'évangéliste a dû penser que Joseph pouvait servir de modèle à ses lecteurs, comme disciple aisé capable de mettre ses richesses au service du Maître.

Matthieu dit que le *chrétien* Joseph a réclamé à Pilate le corps de Jésus, qui le lui a remis. Cette version est peu crédible ; on voit difficilement le préfet romain remettre le corps d'une personnalité crucifiée comme « roi des juifs » à l'un de ses partisans.

Le récit de Matthieu relate aussi une sépulture plus digne que chez Marc : ce sont les adieux d'un disciple qui prend congé de son Maître. Il ne dit pas que c'est Joseph qui a « descendu » le corps de la croix, mais que ce sont les soldats. Ils le lui remirent presque comme une offrande, et Joseph le « prit ». Il n'est pas dit que Joseph « acheta » un linceul, mais qu'il le tenait préparé ; et il ne s'agissait pas de n'importe quel linceul, mais d'un linceul « propre », dans lequel il

n'«enroula » pas le corps mais « l'enveloppa » (le verbe grec est plus élégant). Enfin, Joseph a déposé le corps dans une tombe qui lui appartient et qui est neuve. Deux détails qui rendent la sépulture de Jésus plus digne mais moins crédible. Comment un homme riche aurait-il un tombeau de famille proche d'un endroit où l'on exécutait publiquement des criminels ?

Le dernier détail, celui des femmes qui regardent de loin l'enterrement sans intervenir, ne s'accorde pas bien avec la version matthéenne d'un Joseph d'Arimathie, disciple de Jésus.

Un juif juste

Luc de son côté présente Joseph d'Arimathie comme « un homme droit et juste » (Lc 23,50-53). Il souligne ses qualités morales et spirituelles, un trait propre au style de Luc, qui aime parler des sentiments intérieurs de ses personnages.

Pour Luc, Joseph fait partie du Sanhédrin. Comment un membre du tribunal qui condamna injustement Jésus pourrait-il être droit et juste ? Luc résout le problème en disant que Joseph « n'avait pas donné son assentiment au dessein ni à l'acte des autres ». Belle tentative de sauver Joseph, bien que peu cohérente. N'a-t-il pas écrit un peu plus tôt que « tout » le Sanhédrin avait condamné Jésus (Lc 22,70-71) et l'avait amené à Pilate pour qu'il soit condamné (Lc 23,1) ? Selon Luc, Joseph n'est donc pas un disciple de Jésus, mais un juif pieux, membre du Sanhédrin, qui n'a pas été d'accord avec les autres, et qui, plein de respect et de compassion pour ce Galiléen condamné injustement, s'est offert pour l'enterrer.

Un enterrement royal

L'Évangile de Jean enfin raconte l'enterrement le plus solennel et le plus splendide de tous (Jn 20,38-42). Tout comme Matthieu, il dit que Joseph d'Arimathie était disciple de Jésus, mais en secret, par peur des juifs, et il ajoute un épisode qu'aucun autre Évangile ne mentionne : avec Joseph, il y avait aussi « Nicodème », un maître célèbre, membre du Sanhédrin (Jn 3,1), admirateur et partisan de Jésus (Jn 7,50-52). Jean met ainsi en place deux fossoyeurs, Joseph le chrétien et Nicodème le juif.

Les détails de la sépulture sont fascinants. Nicodème arrive en portant la myrrhe et l'aloès, deux poudres aromatiques que les juifs mettaient près des cadavres pour couvrir l'odeur de la décomposition. Mais Nicodème en apporte une quantité exorbitante (45 kilos), capable d'écraser le cadavre ! Il n'aurait pas pu la porter tout seul. Il s'agit donc d'un chiffre symbolique.

Jean décrit en fait un enterrement digne d'un roi. On sait qu'aux funérailles du roi Hérode, il a fallu 500 esclaves pour porter les aromates, et qu'à l'enterrement du rabbin Gamaliel l'Ancien, on brûla 40 kilos de diverses essences. Sur la croix de Jésus, une inscription proclamait « roi des juifs » (Jn 19,19-20) : il fallait que la sépulture soit à la hauteur.

« Ils prirent le corps de Jésus, le lièrent avec des bandelettes » (pas seulement enroulé dans un drap), placèrent les aromates et observèrent tous les rites « suivant la manière d'ensevelir des juifs », c'est-à-dire avec la méticulosité des pharisiens. Comme si cela était peu, une fois leur tâche terminée, ils déposèrent le corps dans une tombe neuve, dans un jardin. Comme les rois de Juda étaient ensevelis dans un jardin (2 R 21,18-26) et que le roi David reposait dans une tombe

dans un jardin (Ne 3,16), le « roi des juifs », le fils de David, devait aussi reposer dans un jardin.

Quatre leçons

Ces quatre descriptions de l'enterrement de Jésus délivrent chacune un message particulier. En racontant l'enterrement déshonorant de Jésus, Marc montre comment les choses peuvent parfois mal se terminer, sans espoir apparent, alors qu'en réalité la bonne nouvelle en la résurrection est latente lorsqu'on sait espérer.

Matthieu, pour sa part, montre comment ceux qui peuvent paraître loin du Royaume de Dieu, comme les riches, peuvent y entrer à tout moment s'ils savent renoncer à leurs richesses et les mettre au service des autres.

Chez Luc, c'est un juif membre du Sanhédrin qui a enterré Jésus, car il percevait chez lui quelque chose de particulier. Par conséquent, il n'a pas voté contre Jésus lors du procès. Luc montre que celui qui est fidèle à ses propres convictions, même contre l'opinion des autres, peut parvenir jusqu'à Jésus.

Finalement, pour Jean, l'enterrement de Jésus a été organisé par deux de ses admirateurs, peureux et poltrons, qui le suivaient en secret et qui ont finalement fait face au moment le plus dangereux, en témoignant publiquement de leur attachement envers le Seigneur. Ce qui signifie qu'on ne peut pas être disciple de Jésus en cachette : seul celui qui témoigne publiquement de son christianisme peut dire qu'il a rencontré le Seigneur. On le voit, le récit de l'enterrement de Jésus a évolué dans les Évangiles au gré de la théologie propre à chaque évangéliste.

A. A. V.

(trad. P. Emonet)